



## Parties communes spéciales

Par **fabschwing**, le **13/04/2016** à **10:10**

Bonjour,

je suis syndic bénévole et nous avons dans la copro un bâtiment de boxes qui fait parti d'une partie commune spéciale partagé entre 2 copropriétaires ( les millièmes se répartissent à hauteur 800 puisque pour l'un et 200 pour l'autre ). Le copropriétaire qui détient les parts mineures me sollicite car il voudrait mettre à l'ordre du jour la peinture de l'ensemble des portes des boxes. A vrai dire, il y a 12 boxes et c'est vrai que chaque porte a une couleur différente. Il semblerait que le copropriétaire qui détient les parts majoritaires ne souhaite pas repeindre.

Etant donné qu'il s'agit de partie communes spéciales, les autres copropriétaires ont il un pouvoir particulier et exiger ainsi à l'AG de l'obliger à repeindre les portes de boxes car cela fait vraiment négligé dans la copropriété ?